



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

60 rue Vergniaud—75640 PARIS CEDEX 13—www.fo-com.com—postes@fo-com.com

**POSTES
COM**

SEPTEMBRE 2011 - Codes D & P

PROMO DES RECLASSÉS : **ÇA DEVIENT URGENT !**

Suite à la condamnation de La Poste par le Conseil d'Etat, les Listes d'Aptitude (LA) ont été rouvertes en 2010 après 16 ans d'oubli ! Mais passablement irritée par cette décision, La Poste impose des prolongations en limitant le nombre de promotion et refuse d'ouvrir les TAG.

Ainsi, seuls 2,5 % des effectifs des reclassés ont été promu. Pour les préposés, le gros des troupes, La Poste applique le gouffre à goutte... **on se fiche de nous !**

C'est INACCEPTABLE !

A ce rythme, il faudra 40 ans pour que le dernier des 5855 reclassés en activité, obtienne enfin la promo tant attendu... A moins de reculer encore l'âge de départ à la retraite ! Pour la majorité d'entre eux, la promo deviendra une duperie !! C'est tout simplement scandaleux !

La Poste doit promouvoir tous les reclassés rapidement !

En 2006, La Poste avait pris l'engagement à l'égard des postiers de plus de 50 ans, n'ayant jamais eu de promotion, de leur faire bénéficier d'une promo par REP avant leur sortie des cadres... **Sauf que les reclassés n'ont rien vu venir !**

■ **FO exige l'application de cette mesure à tous agents restés sur leurs grades de reclassement. La Poste doit respecter ses engagements !**

Après 16 ans de mise à l'écart, il est plus que temps que La Poste arrête de tergiverser et qu'elle fasse preuve d'une politique sociale plus humaine envers ce personnel.

■ **FO réclame l'ouverture rapide de TAG afin que chaque reclassé accède à sa promo.**

Pour FO, il est urgent que La Poste agisse afin de promouvoir tous les reclassés, et ce, au moins 6 mois avant leur départ à la retraite ... A moins qu'elle ne préfère au bon sens, les rendus de justice ! C'est ce qui pourrait arriver au vu des centaines de dossiers en cours (plus de 600 affaires au Tribunal Administratif) !

NB : Liste d'aptitude, n'oubliez pas de vous inscrire avant le 30 septembre 2011.

**Les reclassés doivent enfin être considérés
comme des postiers à part entière !**

LA PROMO ILS Y ONT DROIT !

**SALAIRE, EMPLOI, RESPECT !
LE 18 OCTOBRE VOTEZ FO**